

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
13 DECEMBRE 2018

DATE d’AFFICHAGE
21 DECEMBRE 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercicè : 37
Présents : 28
Votants : 35

L’an deux mille dix-huit,
le 18 décembre à dix-neuf heure

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la Salle Richelieu de La Roche-Bernard en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - M. Daniel BOURZEIX, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Guy DAVID, - Jean-Claude FOUCAUT, - Mme Mireille LUCAS, - MM. Pierre PRAT, - Bertrand ROBERDEL.

Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE
M. Daniel BOURZEIX donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE
Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT
M. Guy DAVID donne pouvoir à M. Alain GUIHARD
M. Jean-Claude FOUCAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD
Mme Mireille LUCAS donne pouvoir à M. Jean-François BREGER
M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Yoann COLPIN a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°130-2018 – TRAVAUX –CESSION DE TERRAIN DANS LE CADRE DU PROJET D’ECOLE PUBLIQUE SUR LA
COMMUNE DE NIVILLAC**

M. Patrick BEILLON, Vice-président en charge des travaux, informe que la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne a été sollicitée par la commune de Nivillac dans le cadre de son projet de construction d’une école publique, sur le terrain situé Clos des Métairies, entre la gendarmerie et la salle de sports communautaire. Pour permettre son implantation, la commune souhaite se porter acquéreur d’une bande de terre de 5,00 mètres de large propriété de la Communauté de Communes et située le long de la gendarmerie, section cadastrée YS 443 pour partie, représentant une superficie de 548 m².

Il est proposé de céder à la commune de Nivillac cette surface au prix de 5,50 € / m², soit un montant de 3 014,00 € nets.

Les frais notariaux sont à la charge de la commune de Nivillac. La Communauté de Communes ayant pris à sa charge les frais de bornage.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité, **AUTORISE**, le Président à :

- **SIGNER** l’acte de vente relatif à cette cession ainsi que tous les documents s’y rapportant.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 24/12/18
Le Président,

